

AVENANT DE TRANSFERT N° 1

MARCHE SUR APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN N° 09229R

**« FOURNITURE DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE ET REPARATIONS
(16 LOTS) »**

Lot 14 : Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations de lève conteneurs de marque ZOELLER

Entre :

La **Communauté Urbaine de Bordeaux**, dont le siège est situé 2b, Esplanade Charles de Gaulle – 33076 BORDEAUX Cedex, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, autorisé aux fins du présent acte par délibération N° 2010/..... du Conseil de Communauté, et faisant élection du domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle – 33 076 Bordeaux Cedex,

Et,

D'autre part,

La Société d'Equipement, Manutention et Transports "SEMAT SA", dont le siège social est situé 335 avenue Jean Guiton – 17 000 La Rochelle immatriculée au R.C.S de La Rochelle sous le numéro 778 128 462 00034 code APE 2920Z, représentée par Bernard POULET, agissant en qualité de Directeur du service après vente, habilité par la dite société.

Table des Matières

1. OBJET DE L'AVENANT	page 3
2. AVENANT DE TRANSFERT	page 4
3. AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ	page 4
4. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	page 4

Il a d'abord été rappelé que :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la société **INTERNET SARL** par marché sur appel d'offres ouvert européen, notifié le 25 juin 2009 sous le numéro 09229 R, la fourniture de pièces détachées d'origine et les réparations des lève conteneurs de marque ZOELLER.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été informée de la dissolution sans liquidation avec transfert universel du patrimoine **de la société INTERNET SARL** et de son intégration au sein de la **société SEMAT SA**.

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert étant fournis par la nouvelle société, sont les suivants :

Pour la nouvelle société :

- Procès verbal des délibérations de l'Associé unique du 17 Novembre 2009,
- Extrait LBIS du 15 février 2010 de l'ouverture d'un établissement secondaire,
- Extrait KBIS de la société SEMAT SA du 24 février 2010,
- Avis de dissolution,
- DC5 de la société SEMAT SA,
- Déclaration des moyens du candidat
- Déclaration des pouvoirs de la société SEMAT SA
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Attestations de l'URSSAF de la Charente Maritime
- attestation sur l'honneur pour satisfaire aux obligations demandées à l'article 46 du code des marchés publics,
- Attestation fiscale pour l'année 2010
- R.I.B.
- Extrait du journal d'annonces légales « MEDIALEX »,

Pour l'ancienne société :

- Exemple original de la déclaration de dissolution par l'Associé Unique de la société INTERNET du 25 novembre 2009,
- Extrait KBIS de INTERNET en date du 7 janvier 2010

Après vérification des pièces ci-dessus énumérées, il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet le **transfert du marché sur appel d'offres n° 09229 R** de la société **INTERNET SARL** à la société **SEMAT SA**.

2. AVENANT DE TRANSFERT

Suite à la **dissolution de la société INTERNET SARL** avec transfert universel du patrimoine sans liquidation et de son intégration au sein de la **société SEMAT SA**, celle-ci s'engage dans tous les droits et obligations découlant de l'exécution du marché N° 09229 R.

Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- l'entreprise titulaire du marché N° 09229 R est désormais dénommée **SEMAT SA**,
- registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement R.C.S. de La Rochelle sous le numéro 778 128 462 00034, numéro APE 2920Z et code gestion 75 B 83,
- siège social : 335 avenue Guiton – 17 000 La Rochelle
- relevé d'identité bancaire : titulaire du compte SEMAT STE D'EQUIPEMENT MANUTENTION ET TRANSPORTS
Domiciliation : HSBC FRANCE / code banque 30056 / code agence 00187 / numéro de compte 01872000433 / Clé RIB 31.
- Nom de l'établissement secondaire qui exécutera la prestation : SEMAT SA situé 2 rue de Belfort – 68 180 Horbourg Wihr

3. AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence

4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

La dissolution anticipée avec transmission universelle du patrimoine sans liquidation a été déclarée le 25 Novembre 2009 par l'Associé unique puis reconnue devant le greffe du Tribunal de Commerce de Colmar en date du 7 janvier 2010.

Fait à Bordeaux, le

La Société SEMAT SA

P / Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux,